

# Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 16, rue d'Angleterre.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
Loi de finances (suite)  
La séance est levée à 6 h. 30.  
Aujourd'hui continuation de la discussion sur la loi de finances.

**SÉNAT**  
Les 16 derniers articles sont adoptés, mais l'ensemble du projet est réservé.  
On adapte également le projet relatif aux pensions des gendarmes des départements de la marine.  
La séance est levée à 6 heures.  
Séance vendredi.

**LA DISCIPLINE MILITAIRE**  
ET  
les droits de la conscience

Volontiers, nous reconnaissons que les règles de la discipline militaire doivent être sévèrement maintenues, sans peine d'arriver rapidement à la désorganisation de l'armée.

Mais d'autre part, il faut bien admettre qu'il est des attentats auxquels un homme de cœur, si déterminé qu'il soit à l'obéissance, ne peut se résoudre à collaborer.

Sans doute, il ne doit y avoir ni juge, ni critique chez le soldat; mais nous estimons qu'il doit y rester un homme et qu'il peut y rester un chrétien.

Est-il admissible, je vous le demande, que des officiers soient forcés de détruire de leurs propres mains, les sanctuaires qui symbolisent leurs croyances comme leurs drapeaux symbolisent leur foi patriotique ?

Est-il admissible qu'ils soient contraints à des actes de vandalisme indigne d'une nation civilisée et qu'on n'oserait certainement pas commettre envers les mosquées d'Algérie, où l'on attise le feu sacré de la haine contre les Français ?

Les hypocrisies ! au nom de la liberté religieuse et pour ne pas froisser les consciences (!) disent-ils, ils ont supprimé pour les militaires, toute manifestation extérieure se rattachant au culte et voilà qu'aujourd'hui on lance à l'assaut des églises !

Et ce qui est pour l'armée une suprême injure, c'est qu'on essaie cyniquement de c'est d'avoir pu trouver des ouvriers civils et de bonne volonté, qu'on n'a recours aux soldats.

D'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, depuis quand est-il permis à un commissaire du police, en présence d'une autorité militaire, de commander directement dans des conditions, des soldats en activité de service ?

L'officier doit obéissance à son supérieur c'est vrai; mais pour tout ce qui lui est commandé pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires, or, l'événement de vive force d'une église n'intéressant ni le service et aucun règlement militaire, il en résulte que les officiers n'ont pas à intervenir dans ces crochotages.

Le précepte de l'obéissance aveugle inscrite dans le code militaire doit être observé, soit, excepté quand il s'agit d'ignominies pour lesquelles des sbires et des argousins suffisent.

Un gouvernement a le droit de compter sur la discipline de l'armée; oui, mais à condition que ce gouvernement soit honnête et que les troupes soient employées ou à combattre l'ennemi extérieur, ou à la répression intérieure des mouvements et soulèvements révolutionnaires.

Mais quand un gouvernement se laisse lui-même illégalement illégitime, quand il s'attaque aux droits sacrés qui servent de base à la société et viole brutalement les libertés qu'il devrait protéger, il perd le droit d'invoquer la discipline pour l'exécution d'une pareille besogne.

Il est des cas où ceux qui se trouvent en possession du pouvoir cessent d'être un gouvernement, même de fait, pour devenir des sénéchaux publics, contre lesquels on peut recourir au droit de légitime défense et, à plus forte raison, s'abriter dans la résistance passive.

Supposons que demain, un gouvernement à la solde de la Maçonnerie lésarde l'exercice public du culte catholique en France: croit-on qu'un officier catholique qui aurait reçu pour instruction d'avoir le feu sur ses coreligionnaires qui seraient surpris revenant de leur église, devrait exécuter cet ordre ?

« Il doit obéir à sa consigne », s'écrie la F. D. Dubail. Nous soutenons, nous, qu'il doit écouter la voix de sa conscience et ne pas se rendre complice d'un véritable assassinat.

Pour les soldats aussi, il est telles graves circonstances où s'impose le précepte: « Il veut mieux obéir à Dieu qu'à un homme ». Ceux qui détiennent le pouvoir feront bien de ne pas l'oublier en face du grand exemple que viennent de donner les trois officiers de Saint-Servan.

Le plus clair de tout ceci, c'est que nous sommes en droit de demander compte de la situation à ceux qui en sont effectivement responsables, à ces législateurs lésardeurs dont la politique vicieuse et inepte brave toute justice.

Il est aussi à cette secte malhonnête et tyrannique de l'Etat dans le dur, la po-

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
Loi de finances (suite)  
La séance est levée à 6 h. 30.  
Aujourd'hui continuation de la discussion sur la loi de finances.

**SÉNAT**  
Les 16 derniers articles sont adoptés, mais l'ensemble du projet est réservé.  
On adapte également le projet relatif aux pensions des gendarmes des départements de la marine.  
La séance est levée à 6 heures.  
Séance vendredi.

**LA DISCIPLINE MILITAIRE**  
ET  
les droits de la conscience

Volontiers, nous reconnaissons que les règles de la discipline militaire doivent être sévèrement maintenues, sans peine d'arriver rapidement à la désorganisation de l'armée.

Mais d'autre part, il faut bien admettre qu'il est des attentats auxquels un homme de cœur, si déterminé qu'il soit à l'obéissance, ne peut se résoudre à collaborer.

Sans doute, il ne doit y avoir ni juge, ni critique chez le soldat; mais nous estimons qu'il doit y rester un homme et qu'il peut y rester un chrétien.

Est-il admissible, je vous le demande, que des officiers soient forcés de détruire de leurs propres mains, les sanctuaires qui symbolisent leurs croyances comme leurs drapeaux symbolisent leur foi patriotique ?

Est-il admissible qu'ils soient contraints à des actes de vandalisme indigne d'une nation civilisée et qu'on n'oserait certainement pas commettre envers les mosquées d'Algérie, où l'on attise le feu sacré de la haine contre les Français ?

Les hypocrisies ! au nom de la liberté religieuse et pour ne pas froisser les consciences (!) disent-ils, ils ont supprimé pour les militaires, toute manifestation extérieure se rattachant au culte et voilà qu'aujourd'hui on lance à l'assaut des églises !

Et ce qui est pour l'armée une suprême injure, c'est qu'on essaie cyniquement de c'est d'avoir pu trouver des ouvriers civils et de bonne volonté, qu'on n'a recours aux soldats.

D'ailleurs, dans le cas qui nous occupe, depuis quand est-il permis à un commissaire du police, en présence d'une autorité militaire, de commander directement dans des conditions, des soldats en activité de service ?

L'officier doit obéissance à son supérieur c'est vrai; mais pour tout ce qui lui est commandé pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires, or, l'événement de vive force d'une église n'intéressant ni le service et aucun règlement militaire, il en résulte que les officiers n'ont pas à intervenir dans ces crochotages.

Le précepte de l'obéissance aveugle inscrite dans le code militaire doit être observé, soit, excepté quand il s'agit d'ignominies pour lesquelles des sbires et des argousins suffisent.

Un gouvernement a le droit de compter sur la discipline de l'armée; oui, mais à condition que ce gouvernement soit honnête et que les troupes soient employées ou à combattre l'ennemi extérieur, ou à la répression intérieure des mouvements et soulèvements révolutionnaires.

Mais quand un gouvernement se laisse lui-même illégalement illégitime, quand il s'attaque aux droits sacrés qui servent de base à la société et viole brutalement les libertés qu'il devrait protéger, il perd le droit d'invoquer la discipline pour l'exécution d'une pareille besogne.

Il est des cas où ceux qui se trouvent en possession du pouvoir cessent d'être un gouvernement, même de fait, pour devenir des sénéchaux publics, contre lesquels on peut recourir au droit de légitime défense et, à plus forte raison, s'abriter dans la résistance passive.

Supposons que demain, un gouvernement à la solde de la Maçonnerie lésarde l'exercice public du culte catholique en France: croit-on qu'un officier catholique qui aurait reçu pour instruction d'avoir le feu sur ses coreligionnaires qui seraient surpris revenant de leur église, devrait exécuter cet ordre ?

« Il doit obéir à sa consigne », s'écrie la F. D. Dubail. Nous soutenons, nous, qu'il doit écouter la voix de sa conscience et ne pas se rendre complice d'un véritable assassinat.

Pour les soldats aussi, il est telles graves circonstances où s'impose le précepte: « Il veut mieux obéir à Dieu qu'à un homme ». Ceux qui détiennent le pouvoir feront bien de ne pas l'oublier en face du grand exemple que viennent de donner les trois officiers de Saint-Servan.

Le plus clair de tout ceci, c'est que nous sommes en droit de demander compte de la situation à ceux qui en sont effectivement responsables, à ces législateurs lésardeurs dont la politique vicieuse et inepte brave toute justice.

Il est aussi à cette secte malhonnête et tyrannique de l'Etat dans le dur, la po-

**LOMME-BOURG**  
Cinq de nos prisonniers sont revenus hier matin. Leur parents et de nombreux amis étaient allés les chercher au Palais-de-Justice. A leur entrée dans le Bourg, M. le Vicomte, accompagné de la Jeunesse Catholique, leur offrit au nom de M. le Curé et au sien, ses plus chaleureuses félicitations. « Avec vous, mes amis, s'écria-t-il, j'ai souffert. Et maintenant, avec vous, avec vos familles, je chante l'Hosanna de la délivrance ! »

M. le Curé, président de la Jeunesse Catholique, prend ensuite la parole. Mais se voit excité par les applaudissements qu'on prodigue aux courageuses victimes de l'invective. On se presse autour d'eux; c'est à qui leur offrira des fleurs.

Les jeunes gens montent sur un véhicule et se dirigent vers le Bourg. Ce fut un cortège très triomphal. M. le Curé les reçoit au portail de l'église; il les félicite de nouveau pour leur belle conduite, et invita tout le monde à chanter le Magnificat.

Le cortège se rendit au lendemain. Jeudi prochain, auront lieu trois derniers priants.

**DUNKERQUE**  
La défense dans la Flandre maritime  
La trêve des inventaires continue. Il y a pour ainsi dire plus de gendarmes dans l'arrondissement; ceux-ci ont été envoyés dans les mines atteintes par la grève.

La tactique nouvelle consista à laisser les défenseurs des sanctuaires pour les surprendre ensuite. Mais, il parait certain que les catholiques ne se laisseront plus pincer par les gendarmes.

Dans la banlieue de Dunkerque il reste encore deux églises à inventurer: celles de Saint-Pol-sur-Mer et du Petit-Sybut.

On assure que les défenseurs de cette dernière sont tellement résolus à empêcher le crochotage que l'autorité, pour se conformer à la circulaire de M. Clémenceau prescrivant d'éviter toute effusion de sang devra renoncer à poursuivre l'opération.

Toutefois, surprise sera également impossible à Soix dont le clocher constitue un observatoire de premier ordre pour les infatigables gendarmes.

En se présentant même avant le lever du jour, les inventeurs trouvaient à qui parler, car certains d'entre eux, à Soix, ont été surpris en train de se rendre à l'église.

A Warhem, l'église est une citadelle. Avant la trêve, cinquante hommes y passaient la nuit, couchés sur les chaises et les dalles. La surveillance continue d'y être assurée.

Les travaux de défense sont formidables; ce sont les constructions modifiées à la suite d'une insurrection.

L'église de Rexpoëde est également une forteresse; celles de Crochte, Zaggercamp, des cantons d'Hondschoote et de Wormhout, sont toutes inexpugnables.

Les défenseurs Gravelinois sont passés matras dans le fait de monter et de démonter en questionnaires les routes, les pontons, les barrières. Ce travail, cyclopedique aux yeux des non-initiés, n'est plus qu'un jeu pour eux.

Enfin Grand-Port-Philippe sera le grand fort de la résistance.

**MONCHAUX-SUR-ÉCAILLON**  
Vendredi dernier, à huit heures du matin, a eu lieu l'inventaire dans cette paroisse. Malgré le cortège rapide des cuirassiers et des gendarmes devant l'église qui se séparait à l'entrée de la paroisse, les inventeurs n'ont pu arriver à pénétrer dans les maisons voisines. D'autres accablèrent le mur et grimperent jusque sur les toits.

Cependant, le commissaire demanda où était le presbytère. Cherchez le dans les rues, dit-il, et ce sont les personnes latentes qui ont agencé un endroit vide de maisons. Heureusement pour le commissaire, M. le Curé arriva sur ces entrefaites.

A 8 heures, toutes les dispositions étaient prises. La population était à son grand complet. Qui but l'inventaire et quelques rafles furent faites. Les gendarmes se dirigèrent vers les maisons voisines. On alla à la messe à 3 heures de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

Après une délibération du tribunal qui dura 20 minutes, le président donna lecture des condamnations, établissant l'impossibilité absolue pour le second grief et accordant les circonstances atténuantes pour les deux autres. Dono M. l'abbé Claise est condamné à 3 mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

Neuf autres que M. le procureur a interjeté appel à midi et maintenu M. l'abbé Claise sous les verrous.

**LA CATASTROPHE des Mines de Courrières**  
Le nombre des victimes  
Voici l'état récapitulatif des victimes par communes intéressées:

Saint-Laurent-Blaugy, 1 victime; Athies, 4; Beaurain, 1; Feuchy, 1; Auberville, 5; Méricourt-Corona, 25; Méricourt-Village, 18; Neuvilly, 1; Oppes, 5; Farkas, 1; Léselles, 1; Douvroul, 1; Vemy, 1; Wicreville, 1; Vieux-Artout, 1; Beldu, 1; Beldu, 1.

Sont 423 victimes pour l'arrondissement d'Arras.

Billy-Montigny, 118; Fourrières-Lens, 25; Lens, 12; Loison-Lens, 22; Noyelles-Lens, 104; Salmaignes, 270; Douvroul, 1; Hain-Liéard, 8; Montigny-en-Gohelle, 3.

Sont 573 victimes pour l'arrondissement de Béthune.

Total général, 1.041 victimes déclarées.

**Services religieux et Secours**  
Le Quevaux. — Dimanche dernier, la messe a été célébrée à 11 heures pour les mineurs qui ont trouvé la mort dans les fosses de Courrières. Le chœur et le sanctuaire étaient tous de noir; l'assistance débordait jusqu'à l'extérieur.

M. le Doyen a célébré lui-même le Saint-Sacrement.

M. l'abbé Lecat, vicar, à qui une occasion personnelle avait permis de visiter le pays éprouvé, raconta après l'Evangile tout ce qu'il avait vu.

Ses phrases, avec la plus grande simplicité et beaucoup de naturel, les émisses de douleur de la tristesse et du deuil qui régnent dans le cœur de tous les habitants.

**SAINT-VAAST-EN-CAMBRÉSIS**  
Vendredi 9 mars, vers 9 h., la localité anecdotique lugubre arriva du percepteur de Neuville-Saint-Rémy pour l'inventaire de l'église de St-Vaast.

Les vigiles arrivent nombreux. A 10 h., M. l'abbé Lecoq, curé, entre dans l'église accompagné de MM. les fabriciens, et le porte se reforme.

L'agent du gouvernement, assisté du commissaire de Solesmes, des deux gardes de la commune et du cantonnier Gilleron, de Méricourt, se présente devant le grand portail qui ouvre sur la porte de la sacristie.

M. Ferteille passe sous la porte un arrêté du préfet, remettant la reprise des opérations à onze heures.

A l'heure indiquée, M. le commissaire, celui de son échappe, fait les commotions d'usage.

Les portes se heurtent de chêne très épais, est démolie pendant trois quarts d'heure par le cantonnier.

Pendant ce temps, on manifeste de toutes façons.

A midi et demi, l'inventaire entre M. le Curé entouré de MM. les Fabriciens, les vigiles et protestants. Sur le refus de l'agent de plus longtemps M. le Curé dit: « Vous ne voulez pas l'écouter, eh bien! vous l'entendez quand même, car, je monte en chaire pour en faire lecture et ainsi mes paroissiens ne l'entendront que mieux ».

Puis commencent l'inventaire de l'église. On fait sauter la serrure de la porte de la sacristie, et à une nouvelle et bien désagréable surprise attendait les opérés.

La sacristie est bourrée d'épingles, de grandes poutrelles pesant au moins 100 kilos chacune. Il y en a jusqu'au plafond. Il faudra une heure pour débayer le terrain. Les opérés s'amusent et ont les mains mises en saut par les épingles.

Il est deux heures quand tous se retirent. Le double poêle dans l'église pour constater les dégâts.

M. le Curé après avoir remercié chaleureusement ses paroissiens, les invite à venir nombreux assister au Saint-Sacrement de réparation qui aura lieu dimanche prochain.

A l'heure fixée, l'église est archi-comble. Les hommes et les jeunes gens chahutent avec un ensemble admirable.

M. le Curé remercie de nouveau toute l'assistance de sa splendide manifestation de foi et de son étagement inébranlable à l'Église de Dieu malgré la persécution violente qui sévit. Puis il fait avec une profonde émotion un amendement honorable à Notre-Seigneur.

A la sortie, tous se promettent de se souvenir en temps opportun.

**M. LE CURÉ D'HOUDAIN**  
devant le Tribunal correctionnel d'Arras  
Audience du 30 mars 1906

Hier est venu devant le Tribunal correctionnel d'Arras l'affaire de M. l'abbé Claise, curé d'Houdain, inculpé de la suite de l'inventaire de son église.

Après les questions d'usage au prévenu ont lieu l'audience des témoins, dix à décharge, trois à charge qui se prolongent longuement, et étonnent les faits reprochés à M. Claise.

L'accusation repose sur trois chefs: 1° Outrages à agents et à magistrat; 2° Menaces de mort à main armée; 3° Violences et voies de fait.

M. le procureur Bisart prononce lui-même son réquisitoire dans lequel il fit remarquer la gravité extrême des faits reprochés au prévenu et réclama des juges une peine très sévère devant servir d'exemple.

Vinola, dans une magnifique plaidoirie, prit la défense de M. Claise. Il montra, côté en main, combien la sévérité du procureur était exagérée, et détruisit en attitude les trois chefs d'accusation. Après avoir montré l'honorabilité, la bonté, la foi de son client, et sans preuves en main, il défendit rapidement jusqu'à la fin de l'audience la justice et ne put faire des exemples, réclama, de ce fait, l'acquiescement ou du moins une peine très légère, mitigée par la loi du sursis, qui est due aux hommes gens.

Après une délibération du tribunal qui dura 20 minutes, le président donna lecture des condamnations, établissant l'impossibilité absolue pour le second grief et accordant les circonstances atténuantes pour les deux autres. Dono M. l'abbé Claise est condamné à 3 mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

Neuf autres que M. le procureur a interjeté appel à midi et maintenu M. l'abbé Claise sous les verrous.

**LA CATASTROPHE des Mines de Courrières**  
Le nombre des victimes  
Voici l'état récapitulatif des victimes par communes intéressées:

Saint-Laurent-Blaugy, 1 victime; Athies, 4; Beaurain, 1; Feuchy, 1; Auberville, 5; Méricourt-Corona, 25; Méricourt-Village, 18; Neuvilly, 1; Oppes, 5; Farkas, 1; Léselles, 1; Douvroul, 1; Vemy, 1; Wicreville, 1; Vieux-Artout, 1; Beldu, 1; Beldu, 1.

Sont 423 victimes pour l'arrondissement d'Arras.

Billy-Montigny, 118; Fourrières-Lens, 25; Lens, 12; Loison-Lens, 22; Noyelles-Lens, 104; Salmaignes, 270; Douvroul, 1; Hain-Liéard, 8; Montigny-en-Gohelle, 3.

Sont 573 victimes pour l'arrondissement de Béthune.

Total général, 1.041 victimes déclarées.

**Services religieux et Secours**  
Le Quevaux. — Dimanche dernier, la messe a été célébrée à 11 heures pour les mineurs qui ont trouvé la mort dans les fosses de Courrières. Le chœur et le sanctuaire étaient tous de noir; l'assistance débordait jusqu'à l'extérieur.

**Merville.** — Dimanche dernier, au milieu d'une assemblée nombreuse et recueillie, la Grand-Messe a été chantée, dans l'église de Merville, pour les morts de Courrières.

En quelques mots émus, M. le Doyen a exposé la leçon donnée par cette effroyable catastrophe.

La quête faite par les membres de la Jeunesse catholique a produit 555 francs envoyés immédiatement à M. curé de Noyelles-Lens, dont la population a été tout particulièrement éprouvée.

L'après-midi, à 9 heures, un obit a été célébré pour les victimes de la catastrophe de Courrières.

Le produit de la quête et de l'offrande a été réservé aux familles des victimes.

Asoq. — Mardi à neuf heures, a été célébré le service pour les victimes de Courrières.

L'abbé et l'autel étaient tout tendus de noir comme aux jours de grande deuil.

Dans l'assistance très nombreuse et très recueillie on remarquait M. le Maire, MM. les adjoints et plusieurs autres conseillers municipaux.

La quête faite au profit des victimes à la place de l'offrande a produit 101 fr. 65.

Rebaix. — Des masses ont été célébrées, mercredi, aux églises Saint-Martin et Notre-Dame, pour les victimes de la catastrophe des Mines de Courrières.

Des deux côtés des quêtes très fructueuses ont été faites au profit des familles.

A Saint-Martin, au premier rang de l'assistance, on trouvait Mmes Eugénie et Lia Fardelle, servantes chez M. Ryo Cateau, dont le frère, M. Augustin Fardelle, qui habitait Salmaignes, a trouvé la mort dans la terrible catastrophe.

La souscription publique ouverte par la municipalité en faveur des familles des victimes s'élevait, mardi soir, à 28.105 fr.

Tourcoing. — Pour la souscription ouverte par Mgr l'Archevêque, au profit des familles éprouvées par la catastrophe de Courrières, il a été versé jusqu'à ce jour, à la Maison des Œuvres, la somme de 2.222 francs.

La souscription ouverte par les soins de la Villa se monte actuellement au total de 1.099 fr. 20.

La fête de la naissance, organisée par les « Enfants du Nord », aux Bains municipaux, a produit environ 100 fr.

Cysoing. — Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Deloignon, maire et a voté 150 francs pour les victimes de Courrières; il n'a désigné six jeunes gens qui seront chargés de faire une quête dans la commune.

Clary. — A l'occasion de la terrible catastrophe de Courrières, M. Brasseur, maire de Clary, a envoyé aux maires de Billy-Montigny, de Salmaignes et de Méricourt, un télégramme de condoléances, et a ouvert une souscription en faveur des familles des victimes.

La société de secours mutuels La Prévoyance, a organisé une quête qui a rapporté 45 francs. Le Conseil municipal, dont le dévouement pour les intérêts ouvriers est reconnu et apprécié de tous, s'est inscrit pour 50 francs. Partout, dans les maisons, on a fait bon accueil aux quêteurs zélés qui ont parcouru la commune.

**LA GRÈVE DES MINEURS**  
LA SITUATION  
51.000 Grévistes

On pourrait définir la situation: la lutte pour la prépondérance entre le vieux Syndicat ou Syndicat Basly et la Fédération des Mineurs, du Syndicat Brouchoeur, sur le dos des mineurs.

Mardi matin, la grève s'est étendue aux concessions de Martes et Bruay, qui n'avaient été que légèrement touchées lundi. Sur 1.457 mineurs, il y a 4.304 grévistes, à Marais; il y a 1.200 chômeurs de plus à Bruay.

En tout, on compte 51.000 grévistes et 3.600 travailleurs seulement.

Il faut répéter que tous ces grévistes ne sont pas volontaires, et que bien des mineurs, peut-être la majorité, reprocherait le chemin de la fosse s'ils n'en étaient empêchés par les patrouilles.

A Bruay les patrouilles ont parcouru, dans la nuit de lundi à mardi, toute les concessions; ceux qui les composaient frappèrent à toutes les portes, entraînant avec elles les ouvriers, du pour qu'ils ne se rendissent au travail. A un passage à niveau, ils sont allés jusqu'à arrêter un train de mineurs.

A Hain-Liéard, les grévistes ont arrêté les ouvriers des fours à coke et violemment frappés de coups de bâton un mineur qui voulait aller travailler.

**GRAVES INCIDENTS A LENS**  
Arrestation de Brouchoeur  
Hier à midi, une réunion tenue à la Maison du peuple, à Lens, a donné lieu à de violents incidents.

Quinze cents personnes y assistaient. La citoyenne Bergues a pris la parole et s'est livrée à une série d'attaques contre Basly. « Cet homme-là ne m'inspire pas confiance », disait-elle.

A la sortie, les grévistes, drapeau rouge en tête, se sont dirigés vers la mairie, où se tenait le congrès des délégués du vieux syndicat, appelé à discuter les concessions faites par les compagnies.

Les gendarmes ayant voulu barrer les issues de la place, et l'un d'eux ayant oeilé le drapeau rouge des mains de celui qui le tenait, le foule, qui était de plus de 2.000 personnes, de violentes et agressives. Des poussées se produisirent, des cris hostiles furent proférés contre la gendarmerie, qui reçut l'ordre de charger pour débayer la place.

Trois manifestants furent arrêtés, parmi lesquels le citoyen Brouchoeur, secrétaire de la Fédération des mineurs. Les délégués du vieux-syndicat continuèrent leurs délibérations.

Jour où les patrons voudront passer, ils devront s'adresser au syndicat des mineurs, à celui qui organise les réunions, dirige le mouvement et reçoit les contributions de la Confédération générale du Travail.

« Ce que nous voulons, c'est huit francs de salaire pour huit heures de travail et c'est pour les obtenir que les camarades mineurs sont décidés à faire la grève jusqu'à la mort ».

« Que pouvez-vous de l'intervention de M. Clémenceau ? »

« Je vous prie de pardonner, M. Clémenceau sait bien ce que moi Lévy, je pense des pouvoirs publics; mon opinion ne change pas parce que c'est M. Clémenceau qui représente le gouvernement. Je remarque cependant ceci, c'est que c'est contre le volonte de Basly qu'il s'est rendu à la Maison du Peuple. Comis Basly essayait de l'écarter, M. Clémenceau répondit: Alors, condamnons-le ou il y a des mineurs ? Naturellement, Basly était embarrassé, puisqu'il est tout seul maintenant dans son syndicat. Alors Clémenceau est allé là où il savait que se tenaient les grévistes ».

« On vous prie d'insister cependant, de fusionner avec le vieux syndicat ».

« Mais ce sont eux qui viennent festonner avec nous; d'ailleurs, c'est déjà fait, puisque tous les mineurs ont lâché Basly ».

**Graves bagarres à Lens**  
Lens, 3 h. 30. — Après le boucanade de son cours de laquelle le citoyen Brouchoeur et ses camarades ont été arrêtés, des gendarmes ont dégagé complètement les abords de la mairie.

Selon les instructions préfectorales, la place est complètement barrée pour permettre au Congrès de se débarrasser dans le calme.

Dans les rues voisines on entend des sonorités de clairons; ce sont les chefs de groupes qui appellent les grévistes. Les gendarmes qui s'est emparé du drapeau rouge déclare qu'il a saisi cet emblème révolutionnaire, c'est parce que la femme qui le portait s'en servait pour frapper de la hampe les chevaux et leurs cavaliers.

Lens, 3 h. 40. — Les grévistes sont surexcités. Ils viennent d'envoyer le télégramme suivant au ministre de l'Intérieur:

« Le Comité de la grève proteste contre les charges de gendarmerie sur les manifestants et contre l'arrestation de Brouchoeur. La foule est hostile, nous ne sommes pas de la grève. Nous demandons la mise en liberté immédiate de Brouchoeur, Phalampin et Pionvier ».

La foule criait toujours. Le passage sur la Grand-Place et dans les rues adjacentes est interdit.

**Les arrestations sont maintenues**  
Lens, 4 h. 10. — Les manifestants, arrêtés dans l'après-midi devant la mairie, ont été placés dans une voiture escortée de 15 gendarmes; ils ont été dirigés sur Béthune, où ils seront mis à la disposition du juge d'instruction.

Ils sont poursuivis pour outrages et rébellion à la gendarmerie.

Leur départ a donné lieu à une nouvelle explosion de cris: « Vive la grève ! »

**Le vote du Congrès**  
5 heures. — Par 171 voix contre 4, le Congrès a approuvé un manifeste félicitant les révolutionnaires, et a décidé d'attendre deux mois l'abolition de la loi de répression de son programme de revendications.